



PRÊTS MSG : VERS DES AMÉLIORATIONS !

GRUPE CDC

Juin 2016



Le DRH Groupe a ouvert une négociation le 16 mai 2016 avec les Délégués syndicaux de Groupe pour rénover l'offre de prêts (immobilier et consommation) proposés par la MSG (Mission Sociale Groupe) selon 4 principes majeurs :

1. Une réaffirmation du caractère social des prêts
2. Une gamme de prêts plus restreinte, plus lisible et avec des conditions d'accès plus simples
3. Une qualité de service rendu aux emprunteurs améliorée
4. Des procédures, des règles d'instruction et de gestion plus simples

L'UNSA ne peut que saluer cette initiative de toiletter et de relancer les prêts de la MSG car force est de constater que les personnels du Groupe "allaient voir ailleurs" tant les offres étaient à la fois peu attractives et compliquées. Certains Cassandre évoquaient même la disparition pure et simple de la Mission Sociale Groupe.

En 2013, l'**UNSA** avait déjà obtenu que l'âge limite pour rembourser les prêts soit repoussé de 65 à 67 ans.

La Direction est maintenant ouverte à l'idée de repousser cette limite à 70 ans et d'étaler les remboursements sur 30 ans maximum contre 25 ans actuellement. Au lieu de 300 000 € de prêts au cours de sa carrière, le salarié pourra emprunter 500 000 € par opération.

Les taux seront revus pour être véritablement compétitifs et l'assurance emprunteur adaptée au mieux selon le contexte de l'emprunteur.

Une personne qui a un prêt auprès d'une banque externe, pourra désormais le faire renégocier auprès de la MSG.

Voici donc les premières mesures emblématiques.

Il reste de nombreux éléments à négocier dont le principal est d'obtenir que cette offre s'ouvre à toutes les filiales. La Direction a toujours refusé sous prétexte d'un risque juridique. Le CMIC (Comité Mixte d'Information et de Concertation) a lancé une étude auprès d'un cabinet d'avocats dont les conclusions ouvrent une brèche dans l'argumentaire de la Direction, laquelle s'est engagée à faire examiner, par ses juristes, les éléments de l'étude.

L'**UNSA** n'acceptera pas de conclure les discussions sans le retour détaillé de cette étude.

En complément l'UNSA propose d'enrichir l'offre par :

- # Des prêts spécifiques au salarié qui serait lui-même, son conjoint ou un enfant en situation de handicap pour l'adaptation de son logement.
- # Pas d'instauration de pénalités en cas de remboursement anticipé
- # Aucun changement en cas de départ du Groupe que ce soit à la retraite, suite à une démission, licenciement ...

Par ailleurs, l'**UNSA** demande le détail des moyens techniques et humains de la MSG et les pistes d'innovation envisagées.

A l'issue des discussions, l'**UNSA** souhaite qu'un accord soit contractualisé entre les organisations syndicales et le Directeur général.

A ce stade, le DRH ne semble pas favorable à la conclusion d'un accord, mais plutôt à un acte unilatéral de l'employeur CDC avec des adhésions individuelles des filiales.

Enfin, la demande unanime des organisations syndicales de renégociations des prêts MSG en cours est rejetée par Paul Peny au motif qu'il y aurait un risque fiscal pour la CDC, mais aussi pour les emprunteurs !!!

Les nouveaux prêts pourraient être mis en place au dernier trimestre 2016.

